

DECISION DG/2023/20

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice du Centre Hospitalier de GRASSE,

VU le Code de la Santé Publique, et en particulier les articles L. 6143-7, R. 6145-70 et D. 6143-33 à 35,

VU la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 et notamment son article 10,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

VU l'arrêté en date du 1^{er} décembre 2014 portant désignation de Monsieur Nicolas WERESZCZYNSKI en qualité de praticien hospitalier, Chef de service de la pharmacie,

VU l'arrêté de l'ARS PACA en date du 27 décembre 2022 portant désignation de Madame Erika CASSAN en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Grasse à compter du 02 janvier 2023,

DECIDE

SECTION 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Sont de la compétence du Directeur :

- Les attributions exercées après concertation avec le directoire, en application de l'article L. 6143-7 du code de la santé publique ;
- Les conventions de partenariat conclues avec des organismes ou établissements extérieurs ;
- Les décisions d'ester en justice ;
- Les décisions de choix des avocats et officiers ministériels ;
- Les contrats d'emprunt ;
- Les décisions relatives aux dons et legs ;
- Les ordres de mission des membres de l'équipe de direction ;
- Les décisions d'attribution de logement ;
- Ainsi que tous les autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier de GRASSE.

SECTION 2 – COMPTABILITE MATIERES

Article 2

Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas WERESZCZYNSKI**, Pharmacien des Hôpitaux, pour exercer les fonctions de comptable matières et procéder à l'engagement des commandes et à la liquidation des factures pour tous les comptes pharmaceutiques.

En cas d'empêchement de **Monsieur Nicolas WERESZCZYNSKI**, délégation de signature est donnée à :

Pour les commandes de médicaments :

Monsieur Pierre-Yves GROSSE, pharmacien, praticien hospitalier,

En cas d'empêchement de **Monsieur Pierre-Yves GROSSE**, la même délégation est donnée à **Madame Jodie ROOS**, pharmacien, praticien hospitalier.

Pour les commandes des dispositifs médicaux stériles :

Madame Jodie ROOS, pharmacien, praticien hospitalier

En cas d'empêchement de **Madame Jodie ROOS**, la même délégation est donnée à **Monsieur Pierre-Yves GROSSE**, pharmacien, praticien hospitalier.

Pour les commandes de dispositifs médicaux stériles ou stérilisables d'orthopédie :

Madame Aminata CISSE, pharmacien, praticien hospitalier

En cas d'empêchement de **Madame Aminata CISSE**, la même délégation est donnée à :

Madame Jodie ROOS, pharmacien, praticien hospitalier

Monsieur Pierre-Yves GROSSE, pharmacien, praticien hospitalier

Article 3

La présente délégation entre en vigueur à compter de ce jour. Elle annule et remplace toutes les délégations consenties précédemment.

GRASSE, le 31 octobre 2023

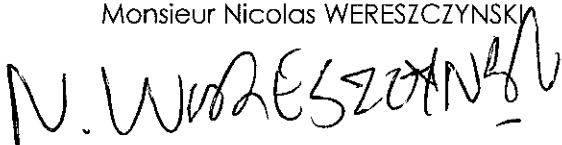
La Directrice,

Erika CASSAN

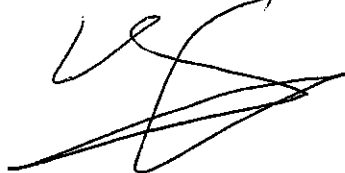


Centre Hospitalier de GRASSE
CENTRE HOSPITALIER
DE GRASSE

Spécimen de signature de
Monsieur Nicolas WERESZCZYNSKI



Spécimen de signature de
Monsieur Pierre-Yves GROSSE



Spécimen de signature de
Madame Jodie ROOS



Spécimen de signature de
Madame Aminata CISSE



Diffusion : Intéressés, M. le Receveur, Affichage, Information CS